

## **REGLEMENT Ventoux BY NIGHT 10 Septembre 2022**

### **ART 1 :**

ACTION VENTOUX organise le Ventoux By Night ( trail nocturne) le Samedi 10 Septembre 2022 au Mont Serein , épreuve à allure libre ouverte à tous à partir de la catégorie Juniors.

Nombre de dossards limité à 400.

Date limite d'inscription : le 7 Septembre ou dès que le nombre maximum de dossards est atteint.

### **ART 2: Inscriptions**

L'inscription à la course n'est effective qu'à réception du dossier complet : bulletin rempli et signé accompagné OBLIGATOIREMENT d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an ou de la photocopie de la licence sportive, (FFA, Pass), de l'acceptation du règlement et du paiement des droits d'inscription : inscriptions en ligne sur le site

<http://www.jf-chronotrail.fr/pages/ventoux.html>

Droits d'inscription : 16 euros

### **ART 3 :**

Les participants sont tenus de respecter les circuits tracés et balisés par l'organisation, balisage provisoire, pas de kilométrage affiché sur le parcours.

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun emballage sur le parcours au risque d'être mis hors course.

Tout coureur ne respectant pas ces points et identifié par un commissaire de course pourra être disqualifié.

### **ART 4 : Dossards**

**Retrait des dossards : les 8 et 9 Septembre à Running Conseil Avignon et le Samedi 10 Septembre au Mont Serein de 17 h à 19 h**

### **ART 5 : Récompenses**

Seront récompensés les 3 premiers hommes et femmes du classement scratch, de toutes les distances . Pas de récompenses par catégorie.

### **ART 6 : Ravitaillements**

Un point d'eau au sommet du Ventoux et un ravitaillement à l'arrivée.

### **ART 7 : Abandons**

Les coureurs devront impérativement rester sur les parcours balisés par l'organisation. En cas d'abandon le coureur devra remettre son dossard au responsable de poste et de sécurité.

Le concurrent qui abandonne en cours d'épreuve devra signaler son abandon et remettre son dossard à un poste de signaleurs, au point d'eau du sommet ou au serre-file.

#### **ART 8 : Bâtons interdits**

#### **ART 9 : SECOURS**

Poste de secours au Mont Serein et secouristes itinérants. Liaison radio ou téléphonique avec le PC Secours de la course (06 37 30 17 68). Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours. Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours. En cas d'impossibilité de joindre le PC course ou en cas d'urgence absolue, vous pouvez appeler directement les organismes de secours classiques en utilisant les numéros d'urgence

Des conditions de toutes sortes (conditions météo ...) liées à l'environnement du parcours, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous aurez mis dans votre sac.

Les secouristes et ainsi que toute personne désignée par la direction trail sont habilités à :

- arrêter tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve
- faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Un coureur faisant appel aux secouristes se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

#### **ART 11 : Assurance**

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve (souscrite auprès de la MAIF), cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tout recours envers les organisateurs. Il incombe à chaque participant d'avoir **obligatoirement** sa propre assurance Individuelle Accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

#### **ART 12 : Annulation de force majeure du fait de l'organisation et remboursement**

En cas d'annulation de tout ou partie de l'épreuve (conditions météo , situation sanitaire , décisions ou restrictions administratives ...etc...)

L'organisation d Ventoux by night remboursera la totalité des droits d'inscription moins les frais de dossier 5 Euros sur le Ventoux by Night et les 20 h du Ventoux.

L'inscription à la course sur toutes les distances implique l'acceptation et la signature par le concurrent du présent règlement et de la charte du coureur.

La Direction de course Ventoux by Night